

# CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 29 mars 2022 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 20 / 2022

Objet de l'autorisation : Construction d'une « Naturcrèche ».

Nom et adresse du requérant : Administration communale de Dippach  
11, rue de l'Eglise  
L-4994 Schouweiler

Localisation de la construction : 67, rue de Dahlem  
L-4997 Schouweiler  
Num. cad. 328 / 1548 & 328 / 61 & 328 / 60 &  
328 / 59 & 9 / 2674  
Sect. D de Schouweiler  
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,  
Manon BEI – ROLLER

**Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.**